

## CONSEIL MUNICIPAL

### Procès-Verbal de la Séance du 3 Avril 2024.

Le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, le 3 Avril 2024 à 18 Heures 30, selon convocation du 25 Mars 2024, sous la présidence de M. Alain JOUANNY, Maire.

Présents : JOUANNY Alain, DELPEUCH Dominique, DRU Marie-Louise, MAILLASSON Amédée, GAGNEUX Jérôme, LE GALL Jacky, PINARDON Monique, TROMPEAU Séverine, BELLARBRE Marlène, PEYRAT Marie-Christine, QUERAUD Michel.

Absents excusés : LABARRE Nathalie, BOUYAT Quentin, GRIFFON Bernard.

Absente : WERKOFF Julia.

Pouvoirs de : Nathalie LABARRE pour Dominique DELPEUCH  
Quentin BOUYAT pour Alain JOUANNY  
Bernard GRIFFON pour Amédée MAILLASSON

Le Quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Madame BOSSOUTROT Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, conseillère aux décideurs locaux se présente aux élus.

Secrétaire de séance : TROMPEAU Séverine

Monsieur le Maire fait lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 21 Mars 2024
2. Affectation du résultat 2023 du budget lotissement « Les Bouguillons »
3. Affectation du résultat 2023 du budget lotissement « La Pérelle »
4. Affectation du résultat 2023 du budget « SSLF Réseau de chaleur et production d'eau chaude »
5. Affectation du résultat 2023 du budget communal
6. Vote des taux d'imposition 2024
7. Vote des subventions aux associations
8. Vote du budget 2024 du lotissement « Les Bouguillons »
9. Vote du budget 2024 du lotissement « La Pérelle »
10. Vote du budget 2024 « SSLF Réseau de chaleur et production d'eau chaude »
11. Vote du budget communal 2024
12. Financement de la visite de l'Assemblée Nationale du 11 Avril 2024
13. Mise à jour du tableau des emplois suite à des avancements de grades
14. Questions et informations diverses : Bureau de vote des élections européennes

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal accepte d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant le renouvellement de la ligne de trésorerie de 500 000 €.

Adopté à l'unanimité.

#### 1 – Approbation du PV du 21 Mars 2024

Adopté à l'unanimité.

#### 2- Affectation du résultat du budget lotissement « Les Bouguillons »

Madame DELPEUCH rappelle les résultats de l'exercice 2023 :

Déficit de clôture de la section de fonctionnement	- 32 957.09 €
Déficit de clôture de la section d'investissement	- 4 775.24 €
Besoin de financement de la section d'investissement	4 775.24 €

Madame BOSSOUTROT explique qu'il s'agit uniquement d'écritures de stocks pour la section d'investissement.

Monsieur JOUANNY indique qu'il reste deux terrains en vente qui ont fait l'objet de demandes n'ayant pu aboutir, faute d'accord des prêts bancaires.

Adopté à l'unanimité.

### **3- Affectation du résultat 2023 du budget lotissement « La Pérelle »**

Madame DELPEUCH rappelle les résultats de l'exercice 2023 :

Déficit de clôture de la section de fonctionnement	0 €
Déficit de clôture de la section d'investissement	- 17 856 €
Besoin de financement de la section d'investissement	17 856 €

Adopté à l'unanimité.

### **4- Affectation du résultat 2023 du budget « SSLF Réseau de chaleur et production d'eau chaude »**

Madame DELPEUCH rappelle les résultats de l'exercice 2023 :

Excédent de clôture de la section de fonctionnement	754.23 €
Excédent de clôture de la section d'investissement	91 890.18 €
Besoin de financement de la section d'investissement	0 €

Adopté à l'unanimité.

### **5- Affectation du résultat du budget communal**

Madame DELPEUCH rappelle :

Excédent de clôture de la section de fonctionnement	476 208.30 €
Excédent de clôture de la section d'investissement	150 141.54 €
Total des Restes à Réaliser	-275 214,15 €
Besoin de financement de la section d'investissement	125 072.61 €

Il propose d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

Besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 du Budget 2024)	125 072.61 €
Affectation complémentaire en section d'investissement (compte 1068 du Budget 2024)	0 €

Excédent de fonctionnement à reporter en ligne 002 du  
Budget 2024

351 135.69 €

Adopté à l'unanimité.

#### **6- Vote des taux d'imposition 2024**

Madame DELPEUCH présente l'état des taxes reçu de la Direction des Finances Publiques, dont le produit attendu s'élève à 697 753 € et explique que les bases ont augmenté d'environ 3.9 %. Elle rappelle que l'année dernière les bases avaient augmenté de + 7 %. Elle ajoute que ces bases ne dépendent pas de la commune.

Elle précise que la Commission des Finances a établi sa proposition de budget sans augmenter les taux

Taxe Foncière (Bâti)	37.96 %
Taxe Foncière (Non Bâti)	56 %

Elle rappelle que la Taxe d'Habitation ne s'applique qu'aux résidences secondaires et que le taux proposé est de 14 %.

Mme DELPEUCH informe le Conseil Municipal que les allocations compensatrices sont de 11 750 € et que la taxe sur les pylônes apparaît sur l'état pour la première fois pour un montant de 85 954 €.

Monsieur JOUANNY dit que la commission finances a choisi de ne pas augmenter les taux.

Madame BOSSOUTROT indique que sans changement des taux la somme globale sera de 757 757 € au lieu 722 149 € l'an passé alors que l'allocation compensatrice diminue de 60 €.

Adopté à l'unanimité.

#### **7- Vote des subventions aux associations**

Monsieur JOUANNY fait lecture du courrier de l'Amicale des sapeurs-pompiers qui cette année organise au centre de St Sulpice les Feuilles le congrès départemental des sapeurs-pompiers. Elle demande une subvention exceptionnelle de 1 500 €.

Madame PEYRAT demande s'il a été fourni un budget prévisionnel.

Madame DELPEUCH répond que les subventions ne seront versées que si les documents (demande de subvention, les budgets prévisionnels...) sont fournis et selon les manifestations.

Madame TROMPEAU demande qui reçoit entre le centre et l'amicale des sapeurs-pompiers.

Monsieur JOUANNY informe que c'est le centre et l'amicale. Comme c'est via les centres et qu'il ne s'agit pas du travail proprement dit des pompiers le Conseil Départemental ne subventionne pas cet évènement.

Madame TROMPEAU dit que l'amicale normalement encaisse les dons, fait des repas festifs... mais pas de congrès.

Monsieur JOUANNY explique que le congrès est toujours reçu dans les centres de secours qui gèrent l'organisation et les amicales gèrent et finances.

Madame PEYRAT dit qu'il faudra avoir les documents justificatifs pour voir si les 1 500 € sont nécessaires.

Monsieur JOUANNY répond que les comptes seront demandés pour justifier.

Monsieur GAGNEUX demande s'il n'est demandé que 1 500 €.

Monsieur JOUANNY dit qu'il demande 1 500 € de prime exceptionnelle + 600 € de subvention annuelle.

Adopté à l'unanimité

Madame DRU informe que l'association des Anciens Combattants ne souhaite pas avoir de subvention cette année ne faisant aucune manifestation.

Monsieur JOUANNY fait lecture de la lettre de demande de subvention de Festi'boismandé qui souhaite avoir 200 € par manifestation (soit 1000 €).

Monsieur QUERAUD souligne l'investissement de cette association et ajoute que la commune n'a pas de comité des fêtes et que le montant pourrait être supérieur.

Monsieur JOUANNY propose de donner 600 € cette année et de voir selon les manifestations qui seront effectivement organisées éventuellement nous envisagerons de donner plus l'an prochain.

Madame PEYRAT dit qu'il faut voir le budget prévisionnel.

Monsieur GAGNEUX précise que l'Assemblée Générale de l'Association est prévue mi-avril et que 6 dates sur 2024 sont prévues.

Monsieur JOUANNY ajoute que les salles, le matériel... sont mis à disposition de toutes les associations gratuitement. Il dit que la commune organise déjà la brocante, le marché de Noël et que normalement ce n'est pas son rôle.

Madame PINARDON propose 400 €.

Monsieur JOUANNY demande de voter pour 600 €.

11 Pour – 1 Contre – 2 Abstentions

Monsieur JOUANNY apporte des précisions sur le rôle de l'Association de la Papote et précise que nous allons recevoir le cerfa de demande de subvention dans les prochains jours.

Monsieur JOUANNY informe qu'il y avait du monde à la chasse aux œufs et il précise que la commission a décidé d'attribuer 300 € pour l'Association Nos enfants du Nord Limousin vu les manifestations faites.

Madame DRU informe que concernant l'Association Oui Rock la Présidente est en Angleterre et un autre membre du bureau.

Monsieur GAGNEUX demande si l'Assemblée Générale a été faite.

Monsieur JOUANNY précise que si les documents nécessaires ne sont pas fournis, la subvention ne sera pas versée.

Monsieur JOUANNY précise que la nocturne aura bien lieu le 14 juin 2024.

Madame PEYRAT propose de donner une subvention à l'ADPAD pour les ateliers seniors.

Monsieur JOUANNY répond que ce doit être financé par le Conseil Départemental mais qu'il veut bien prévoir une subvention de 100 €.

Adopté à l'unanimité (voir détail dans le tableau ci-dessous)

<b>Associations</b>	<b>2024</b>	<b>Votants</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
Amicale des Sapeurs Pompiers	2100,00	14	14		
Association Communale de Chasse Agréée (A.C.C.A.)	200,00	14	14		
Avenir Nord Foot 87	1 000,00	14	14		
AFM Téléthon	200,00	14	14		
Amicale du Cochonnet de La Benaize	300,00	14	14		
Association de Louveterie	100,00	14	14		
Association des chiens guides d'aveugle	100,00	14	14		
Association D'Ici et D'Ailleurs	200,00	14	14		
Association Mélodica	100,00	14	14		
Club Volley	300,00	14	14		
Conciliateurs de Justice		14	14		
Croix Rouge	100,00	14	14		
Festi'Boismandé	600,00	14	11	1	2
FNATH	100,00	14	14		
Fondation du Patrimoine	140,00	14	14		
Foyer Rural	600,00	14	14		
France Victimes 87	150,00	14	14		
J.M.F. (Jeunesses Musicales de France)	900,00	14	14		
La Papote	300,00	14	14		
Ligue Contre le Cancer	100,00	14	14		

Loisir Créatif	300.00	14	14		
Nos Enfants du Nord Limousin	300,00	14	14		
Oui Rock	200,00	14	14		
Prévention Routière	50,00	14	14		
Restos du Cœur	100,00	14	14		
Rétro Passion Collection	200,00	14	14		
Secours Catholique	100,00	14	14		
Secours Populaire	100,00	14	14		
Société de Pêche	200,00	14	14		
Team Quads de l'Eschalièr 87	200,00	14	14		
U.N.S.S. Collège	300,00	14	14		
USEP Elémentaire	300,00	14	14		
Course Cycliste (Trophée Médérel)	500,00	14	14		
ADPAD Ateliers séniors	100,00	14	14		
<b>TOTAL</b>	10640				

## **8 – Vote du budget communal**

Madame BOSSOUTROT présente la proposition de budget pour la Commune. Elle dit que le budget présenté est sincère et contient les chapitres et articles réglementaires.

### *Affectation des résultats de l'exercice 2023*

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 257 915,38 €.

Le résultat reporté à fin 2022 après déduction de l'affectation en investissement s'élève à 412 905,84 €.

A fin 2023, le résultat cumulé s'élève à 476 208,30 €

Le résultat de la section d'investissement s'élève à – 598 084,07 €

Le résultat reporté à fin 2022 s'élève à 748225,61 €

Le résultat cumulé à fin 2023, s'élève à 150 141,54 €

Le besoin de financement de la section d'investissement après rajout des restes à réaliser (solde de – 275 214,15 €), s'élève à 125 072,61 €. C'est donc cette somme qui est affectée en réserves d'investissement (article 1068) par le prélèvement du cumul en fonctionnement.

Au final, le solde cumulé en fonctionnement s'élève à 351 135,69 € (ligne 002 en recettes) et le solde cumulé en investissement (ligne 001 en recettes) s'élève à 150 141,54 €.

### Budget primitif section de fonctionnement

La section de fonctionnement est équilibrée. Son suréquilibre de 40 882,00 € est autorisé. En effet, une section de fonctionnement ne peut être excédentaire d'un montant plus élevé que son résultat annuel (ici 257 915,38 €)

#### *Section de fonctionnement dépenses*

##### *Chapitre 011 Charges à caractère général*

Ce chapitre présente une évolution de 36,36 % par rapport aux réalisations de l'exercice 2023.

Il s'élève à 625 200,00 €

Les évolutions les plus importantes en pourcentage et en montant (plus de 10 000 €) sont les postes :

- électricité (+ 34 333,75 €),
- petit matériel dont 10 000 € tiers lieu (+ 10 541,28 €)
- entretien réseaux (ampoules éclairage public, poteaux) : (+ 14 118,11 €)
- autres services extérieurs CCHLEM (+18 487,50 €)

##### *Chapitre 012 Charges de personnel*

Ce chapitre présente une évolution de 11,89 % par rapport aux réalisations de l'exercice 2023, Il s'élève à 728 600,00 €.

##### *Chapitre 65 Autres charges de gestion courante*

Ce chapitre s'élève à 194 931,53 € et présente une évolution de 51,00 %. Celle-ci est due essentiellement aux subventions de fonctionnement de 47 061,53 € attribuées aux budgets annexes réseaux de chaleur et lotissements afin de permettre leur équilibre.

##### *Chapitre 66 Charges Financières*

Il s'élève à 33 100,00 € (+ 19,40%).

##### *Chapitre 67 Charges exceptionnelles*

Il s'élève à 500,00 € et permet de prévoir l'émission d'éventuelles annulations de titres.

##### *Chapitre 68*

Une dotation aux dépréciations des actifs circulants de 1 000,00 € est prévue afin de répondre aux obligations réglementaires de sincérité budgétaire et de respecter le principe de prudence. Elle explique qu'il s'agit d'une somme pour les admissions en non-valeur.

#### Section de fonctionnement recettes

Elle est alimentée tout d'abord par le solde cumulé des résultats de fonctionnement qui est de 351 135,69 €.

##### *Chapitre 70*

Les produits sont de 107 810,00 € (- 19,64%), baisse imputable essentiellement au poste participation des familles au restaurant scolaire, garderie par prudence.

##### *Chapitre 73 impositions directes, impôts et taxes*

Il s'élève à 827 157,00 € et est en légère baisse.

A noter l'augmentation de la fiscalité directe locale (+ 28 042,00 €)

##### *Chapitre 74 Dotations*

Il s'élève à 437 232 € et est en légère baisse.

##### *Chapitre 75 Autres produits de la gestion courante*

Il s'élève à 90 200,00 € est en légère baisse.

#### *Chapitre 76 Produits financiers*

Il s'élève à 2117,00 € et il est en hausse du fait du remboursement de l'emprunt par le BA Réseau de chaleur au budget principal.

Au total les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 815 651.69 €.

L'excédent en fonctionnement permet de financer la section d'investissement à hauteur de 190 938,16 € (virement de section à section 023 – 020).

#### *Section d'investissement dépenses*

La section d'un total de 1 584 142,90 € comprend :

- des investissements pour 1 451 864,90 € et l'avance au réseau de chaleur de 105 174.82 € (cf détail dans le budget)
- remboursement d'emprunt : 130 778,00 €
- remboursement de caution de loyers : 1 500,00 €

#### *Section d'investissement recettes*

La section du même montant de 1 584 142,90 € comprend :

- le résultat cumulé des exercices précédents : 150 141,54 €
- l'affectation du résultat en réserve de l'exercice 2023 : 125 072,61 €
- FCTVA : 100 000,00 €
- encaissements de cautions de loyers : 1 500,00 €
- des cessions d'immobilisations : 71 634,00 € (cession de terrain du BP au BA La Pérelle)
- Annulation de mandats du BP pour émission par le budget annexe réseau de chaleur : : 293 707,61 €
- Remboursement en capital de l'emprunt par le BA : 14 496,84 €
- du virement de la section de fonctionnement à hauteur de 190 938,16 €
- des subventions liées aux investissements : 636 652,14 €

Donc pour rappel : il est possible de voter en déséquilibre excédentaire la section de fonctionnement.

#### Section de Fonctionnement

Dépenses	1 774 769.69 €
Recettes	1 815 651.69 €

#### Section d'Investissement

Dépenses	1 584 142.90 €
Recettes	1 584 142.90 €

Monsieur QUERAUD se dit embarrassé vu les différences de prévisions entre le bourg et les villages et cela au détriment des villages.

#### Départ de Mme BELLARBRE à 20 H 15.

Monsieur QUERAUD dit que certains circulent sur du bitume et d'autres dans la boue et la terre. Il ajoute que Monsieur JOUANNY s'était engagé à travailler pour les villages lors de sa première campagne électorale, qu'un poste d'adjoint a été créé pour cela ainsi qu'une commission et demande ce qui est fait aujourd'hui ?

Monsieur JOUANNY lui demande de quels villages il s'agit car des travaux ont été faits dans 80 % des villages comme la Chirade, Le Mazier, Le Monteil, Les Rebras et programmes sur Boismandé, La Roche, Peupiton, Les Granges et Les Garennes.



Monsieur QUERAUD répond que c'est mineur vu les projets de lotissement, de gymnase et qu'il ne faut pas laisser les villages parents pauvres. Il ajoute que 4 ou 5 villages en 10 ans c'est peu.

Monsieur JOUANNY dit que des travaux de pose de CC2 ont été réalisés dans le village de Monsieur QUERAUD.

Monsieur QUERAUD dit qu'il y a un manque d'entretien courant et que cela devrait être fait.

Monsieur JOUANNY précise que dans le bourg les voiries seront à faire suite aux travaux d'enfouissement mais que ça ne sera pas fait dans les années à venir. Il explique que la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche à la compétence voirie sur les voies communales hors villages.

Monsieur QUERAUD indique que des chemins communaux desservent des maisons d'habitation et que la commune perçoit les taxes d'habitations des résidences secondaires.

Monsieur JOUANNY demande de quel village il s'agit.

Monsieur QUERAUD propose d'aller voir sur place. Il trouve un déséquilibre par rapport au bourg. Il parle de son village Virvalais.

Monsieur JOUANNY répond que c'est comme ça depuis plus d'un siècle.

Monsieur QUERAUD explique que c'est plus sur la forme que sur le fond pour le budget communal et qu'il va s'abstenir.

12 pour et 1 abstention

#### **9- Vote du budget du lotissement « Les Bouguillons »**

Madame BOSSOUTROT présente la proposition de budget pour le lotissement « Les Bouguillons ».

##### Section de Fonctionnement

Dépenses	86 017.27 €
Recettes	86 017.27 €

##### Section d'Investissement

Dépenses	53 060.18 €
Recettes	53 060.18 €

Adopté à l'unanimité.

#### **10- Vote du budget du lotissement « La Pérelle »**

Madame BOSSOUTROT présente la proposition de budget pour le lotissement « Les Bouguillons ».

##### Section de Fonctionnement

Dépenses	80 635 €
Recettes	80 635 €

##### Section d'Investissement

Dépenses	98 491 €
Recettes	98 491 €

Adopté à l'unanimité.

## **11- Vote du budget 2024 « SSLF Réseau de chaleur et production d'eau chaude »**

Madame BOSSOUTROT présente la proposition de budget pour « SSLF Réseau de chaleur et production d'eau chaude »

### **Section de Fonctionnement**

Dépenses	71 923 €
Recettes	71 923 €

### **Section d'Investissement**

Dépenses	285 136 €
Recettes	285 136 €

Adopté à l'unanimité.

## **12 – Financement de la visite de l'Assemblée Nationale du 11 Avril 2024**

Mme TROMPEAU Séverine, concernée par cette affaire ne prend pas part au débat et quitte la salle.

Monsieur JOUANNY informe que Madame TROMPEAU s'est chargée d'organiser la visite de l'Assemblée Nationale le 11 Avril 2024. 9 enfants et 9 adultes seront présents. C'est la raison pour laquelle elle a dû régler par avance les frais de réservations SNCF d'un montant de 764.20 €.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur JOUANNY explique que les élus bénéficiant d'une indemnité paieront ce voyage au prorata de leurs indemnités. Pour les autres élus participant et les élus du Conseil des Jeunes, la prise en charge sera réalisée en totalité par la Commune. Monsieur PINARDON remboursera l'intégralité des frais engagés.

Monsieur JOUANNY précise qu'il prendra en charge les entrées pour la visite du musée et les tickets de transport. Le restaurant sera payé par Monsieur JOUANNY et les élus ayants une indemnité et faisant partie du voyage paieront directement sur place.

Adopté à l'unanimité.

## **13- Mise à jour du tableau des emplois suite à des avancements de grades**

Monsieur JOUANNY explique que cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement. Qu'il s'agit du déroulement normal de carrière pour nos agents.

Adopté à l'unanimité.

## **14- Renouvellement de la ligne de trésorerie**

Monsieur JOUANNY explique que la ligne de trésorerie de 500 000 € ouverte en 2023 auprès du Crédit Agricole arrive à échéance et vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2024, il a sollicité le renouvellement de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole pour 500 000 €.

Adopté à l'unanimité.

## **QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES**

- Bureau de vote des élections européennes le 9 juin 2024

<b>8 H / 12 H</b>	JOUANNY Alain
	PINARDON Monique
	BELLARBRE Marlène
	QUERAUD Michel
	DRU Marie-Louise
<b>12 H / 15 H</b>	MAILLASSON Amédée
	LE GALL Jacky
	GAGNEUX Jérôme
	TROMPEAU Séverine
<b>15 H / 18 H</b>	DELPEUCH Dominique
	PEYRAT Marie-Christine
	BOUYAT Quentin
	LABARRE Nathalie

A voir avec Madame BELLARBRE ET Monsieur GRIFFON selon leurs disponibilités.

- SMAGBA : invitation le 23 Avril 2024 à 10 heures à Lussac-les-Eglises

Fin de la séance à 21 H 015

Le Maire,

A. JOUANNY

La secrétaire de séance,

S. TROMPEAU

